



BULLETIN D'INFORMATIONS
N°162-AOÛT 2016
Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400
Tel 02.98.68.15.21.
Fax 02.98.68.34.82.
courriel : mairie.saintservais@orange.fr
Site Internet : www.saint-servais-29.fr

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune
www.saint-servais-29.fr

URGENCES : Médecin de garde **15 SAMU**, Pharmacie de garde **3237**, Pompiers **18**, portable **112**, Gendarmerie **17**

MÉMO : École **09.61.20.66.81**, Garderie **06.87.29.71.04**
Infirmière Libérale, Mme HENNEQUEZ : **0786054381**

AGENDA

- Mairie fermée les mercredis matin durant l'été et les samedis du 9 juillet au 20 août inclus.
- Interclubs le mardi 9 août organisé par Trouz-An-Dour

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 juillet sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Jérôme BOITE, Paul LAURENT et Thierry MAGUERES.

Le secrétaire de séance est Alain TROADEC.

EXTENSION ECOLE

Le permis déposé le 1er juin dernier a été accordé le 15 juillet 2016.

PROJET MULTI-GLISSE

Le terrain de bosses est terminé. Les modules du skate park sont installés cette semaine.

RENTREE 2016-2017

Les effectifs seront de 147 élèves pour la rentrée 2016-2017. La répartition, établie en 6 classes, est la suivante : 22 CM1 CM2, 23 CM1 CE2, 21 CE1, 26 GS CP, 25 MS GS et 30 PS1 PS2.

Suite au courrier adressé aux parents intéressés par de nouveaux horaires, la garderie sera ouverte à la rentrée prochaine le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h40 à 18h45.

Le conseil municipal a fixé le prix du repas à 2.70 euros à compter du 1^{er} septembre prochain pour les enfants habitant la commune. Pour les enfants extérieurs à Saint-Servais, le prix sera de 3,70 euros.

Les tarifs de garderie restent inchangés le matin soit 0.80 euro. Le soir de 16h40 à 18h30, le tarif reste à 1,60 euro, goûter compris. La garderie à compter de septembre sera ouverte jusqu'à 18h45, le tarif de 18h30 à 18h45 est fixé à 0,50 euro.

CENTRE DE LOISIRS

La capacité d'accueil à la salle polyvalente ne suffit pas. Les inscriptions sont supérieures au nombre de places réglementés. Des contacts ont été pris avec la PMI et une rencontre a eu lieu le lundi 11 juillet à SAINT-SERVAIS pour trouver une solution pour les prochains mois. Des améliorations sont préconisées.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2015

Le rapport est distribué à chaque élu, le conseil approuve le rapport pour l'année 2015.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR L'ANNEE 2015

Le rapport est présenté et distribué à chaque élu.

QUESTIONS DIVERSES

Une étude préalable est en cours pour la réalisation de bassins d'assainissement routier.

Suite à une demande de prise en charge par un particulier d'ornement de talus, le conseil ne donne pas son accord.

PAROISSE

Messes dans l'Ensemble Paroissial

Dimanche 7 août : messe à 10h30 à BODILIS.

Samedi 13 août : messe à 18h00 à SAINT-DERRIEN.

Lundi 15 août : messe à 10h30 à BODILIS pour le Pardon.

Dimanche 21 août : messe à 10h30 à PLOUNÉVENTER.

Samedi 27 août : messe à 18h00 à SAINT-SERVAIS.

DÉRATISATION

Le passage de l'entreprise de dératisation aura lieu le jeudi 11 août 2016 sur la commune de Saint-Servais.

Merci de vous inscrire en Mairie avant cette date.

ÉTAT CIVIL

Naissance : Célyan POULIQUEN, Brignennec, né le 4 juillet 2016

Mathis, Patrick, Michel SEPHONS, Richou, né le 7 juillet 2016.

RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en août 2000 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.

INSEE

Statistique : L'INSEE effectue depuis de nombreuses années tous les trimestres une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. La direction de l'INSEE vous informe que cette enquête se déroulera dans la commune du 16/08/2016 au 03/09/2016. Les ménages sont interrogés par un agent de l'INSEE habilité, muni d'une carte officielle d'enquêteur. Une lettre individuelle est adressée aux personnes concernées quelques jours avant le passage des enquêteurs. Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles comme le prévoit la législation. Merci de leur faire bon accueil.

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE LANDIVISIAU

<i>Permanences</i>	A la Mairie de BODILIS	A la Mairie de PLOUNÉVENTER
AOÛT 2016	Jeudi 18 août de 9h00 à 12h00	Jeudi 25 août de 9h00 à 12h00
<i>Temps d'éveil</i>	A BODILIS	Salle Sklerijenn à PLOUNÉVENTER
AOÛT 2016	Reprise en septembre	Reprise en septembre

Les permanences de soirée, de midi et les temps d'éveil reprendront en septembre

URBANISME

Permis de construire :

Déposée le 01/06/2016 Commune de SAINT-SERVAIS le Bourg Construction école
Accordé le 15 juillet 2016

Déclaration préalable :

Déposée le 17/06/2016 M. LE MERLEC 5 Cité du Verger Abri de jardin
Accordé le 7 juillet 2016

Déposée le 28/06/2016 M. THIERRY – ROTHSCHILD Maxime Leslem Vras
Accordé le 8 juillet 2016 Ravalement, changement de fenêtres,
création d'ouverture, édification d'un mur

Certificat d'urbanisme :

Déposé le 30/06/2016 Maître Marc CHAUSSADE Le Guern
Accordé le 08/07/2016

Rappel : les ravalements, les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1m80 Doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

HORAIRES DE TONTE POUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de **8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- les samedis de **9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00** (en cas de force majeure, veuillez à prévenir votre entourage)

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

UNION SPORTIVE SAINT-SERVAIS / SAINT-DERRIEN

Reprise des entraînements

Mercredi 27 juillet à 19h00 au terrain de SAINT-DERRIEN

Entraînements

Vendredi 29 juillet, lundi 1^{er}, mercredi 3, vendredi 5, lundi 8, vendredi 12, mercredi 17, mardi 23, jeudi 25 et mardi 30 août au terrain de SAINT-DERRIEN.

Matches amicaux

Mercredi 10 août contre J.S. SAINT-THONAN

Mardi 16 août contre GAS de PLOUIDER

Jeudi 18 août contre J.G. FORESTOISE à la FOREST-LANDERNEAU.

Compétitions

Dimanche 21 août : 1^{er} tour de coupe de France

Dimanche 28 août : coupe

Vous voulez jouer au foot ? c'est avec plaisir que le club vous accueille, pour toutes informations contacter Thomas DINER au 06.78.43.73.75.

AMICALE TROUZ-AN-DOUR

AMICALE « TROUZ-AN-DOUR »

INTERCLUBS DU MOIS D'AOÛT :

Mardi 9 août : SAINT-SERVAIS	Mardi 23 août : LANHOUARNEAU
Mardi 16 août : PLOUGOURVEST	Mardi 30 août : PLOUNEVENTER

Début des jeux à 14 H précises. Les inscriptions et les mises de 3 € par personne seront prises au club le jeudi précédent. Si vous ne participez pas aux jeux, vous pouvez venir encourager les joueurs et prendre le goûter.

DATE DES PROCHAINES SORTIES :

- Mercredi 7 septembre - Balade Léonarde avec Bodilis et Saint-Derrien : Aber Ildut, Porspoder, Déjeuner au château d'eau de Ploudalmézeau, après-midi visite du Château de Kergroadez à Brélès. **Inscriptions** au club ou auprès d'Yves Gaudin pour le **jeudi 25 août**. Un acompte sera réclamé à l'inscription.
- Mardi 13 septembre et non le 20 septembre : 40^{ème} anniversaire du club
- Jeudi 29 septembre : Croisière découverte du Golfe du Morbihan

Retenez déjà ces dates. Des renseignements complémentaires vous seront communiqués en temps utile.

AU BOUILLON DE CULTURE

La bibliothèque reste ouverte durant l'été, le mercredi de 17h00 à 18h30 et le dimanche de 10h45 à 12h00. Prochainement en rayon des ouvrages pour adultes :

Catégorie roman : - Se souvenir des jours de fête de C. Signol - Tu comprendras quand tu seras plus grand de V. Grimaldi - Le jour ou Anita envoya tout balader de K. Bivald - On dirait nous de D. Van Cauwelaert. - La mémoire des embrunts de K. Viggers, etc.

Catégorie policier : Avis de gros temps pour Mary Lester de J. Failler - Les noces macabres de J. Coatmeur - Hortense de J. Expert - Trop de morts au pays des merveilles de M. Audic - On regrettera plus tard de A. Ledig - Trois jours et une vie de P. Lemaître, etc

Ou encore la biographie de Xavier Grall.

Le Centre de Loisirs accueille vos enfants du mercredi 6 juillet au vendredi 26 août à l'école de PLOUNÉVENTER et du lundi 29 août au mercredi 31 août à la salle polyvalente de SAINT SERVAIS.

trip »

Semaine du 16 août au 19 août : « Un air de campagne »

Semaine du 22 août au 26 août : « Sous les projecteurs »

Semaine du 29 août au 31 août : « Remake des vacances »

PETITES ANNONCES ET MANIFESTATIONS

4

Nous vous rappelons que la **destruction des chardons des champs est obligatoire**, par arrêté préfectoral au printemps et en été, et ce de préférence par voie mécanique.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL- EAUX/ASSAINISSEMENT DE PONT AN ILIS *Mairie de Plougourvest - 29400 – Tel : 02 98 68 53 49 – Fax :02 98 68 55 89 – E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr*

MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Deux cas sont possibles:

1 - Un particulier souhaite mettre son assainissement en conformité

2- Dans le cas d'une vente immobilière : l'acheteur a un an à la date de la vente pour mettre en conformité l'assainissement individuel

PROCEDURE:

- faire une étude de sol auprès d'un bureau d'études et remplir une fiche de renseignements (à retirer en mairie).

- déposer ces documents, en double exemplaire, en mairie pour transmission au SPANC (La Lyonnaise des Eaux), qui validera ou non la conception du projet.

Une fois la validation du SPANC, les travaux pourront être réalisés.

Après la réalisation des travaux, 149.50 € seront facturés par le Syndicat des Eaux de Pont An Ilis. Cela correspondant aux prestations de la Lyonnaise des Eaux pour le suivi des dossiers (montant pour la vérification de la conception et la réalisation des travaux).

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cas d'une transaction immobilière est facturé 145.32 € TTC / contrôle par la Lyonnaise des Eaux (directement au demandeur).

Renseignements auprès de la Lyonnaise des Eaux - Tel: 02.98.69.06.20.

SUBVENTIONS:

Des subventions (60% du montant TTC des travaux et étude de sol avec un coût plafond de 8.500€ TTC) peuvent être accordées aux particuliers pour la réhabilitation de leur **assainissement non conforme, sous certaines conditions:**

> La mise en conformité dans le cadre de l'achat d'une maison après le **1er janvier 2011 n'est pas éligible.**

> Avoir **un rejet direct des eaux vannes et/ou eaux ménagères,**

Les Travaux ne doivent pas être commencés avant toute demande de subvention.

Pour plus de renseignements, contacter Nadège RIOUAL

du Syndicat des Eaux de Pont An Ilis - Mairie de PLOUGOURVEST (Tel: 02.98.68.53.49).



BULLETIN N°163– Septembre 2016 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) pour le lundi 22 août 2016 à midi (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 35.